


**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°02-04-2022

Annule et remplace la délibération n° 02-01-2022

OBJET : Modifications statutaires

Séance du mardi 12 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d’envoi de la convocation :	Mardi 5 avril 2022		
Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 25	Nombre de votants : 27	
Nombre de pouvoirs : 2	Mme SALINIER→Mr PROTANO Mr DESSALLES→Mme MOLLETON		
Compétences : OBLIGATOIRE	Nombre de voix par compétences : 65		
Secrétaire de séance :	Madame Marjorie MOLLETON		

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTHIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François CAREME</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix

AR Prefecture

024-252405329-20220412-02042022-DE

Reçu le 13/04/2022

Publié le 13/04/2022

CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Dominique MAZIERE				
	Marc MELOTTI	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Régis BATAILLER				
	Jérôme PEYRAT	2 voix			
	Gé KUSTERS				
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE	2 voix			
	Hervé CARVES				
	Gérard TEILLAC	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique HERMENAULT				
	Dominique BOUSQUET	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Jean-Pierre COLIN				
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF	2 voix			
	Vincent FARGEAS				
	Claude MARTINOT	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	André BALLIGAND				
	Philippe ROUSSEAU	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Alain POUQUET				
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Lionel ARMAGHANIAN	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Sylvette FORT				
	Michel DOBBELS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Jimmy MORAND				
	Dominique MORTEMOUSQUE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	David FAUGERES				
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Jean-Paul DUBOS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Claude THUILLIER				
	Serge ORHAND	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Claude BRONDEL				
	Bernard TRIFFE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry GROSSOLEIL				
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Jean-Pierre CAZES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Rainer HENKEL				
	Marjorie MOLLETON	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Grégory GOOSSENS				
	Frédéric GAUTHIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Béatrice FEYTOUT				
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Jean-Louis DESSALLES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Christian BORDENAVE				
	Hervé COUSTILLAS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Jean-Marie BRUNAT				
	Michel DONNETTE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marcel LESBEGUERIES				
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Lionel VERGNAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jacques GAMBRO				
	Thierry BOIDE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Marie-Pierre BROUX				
	Johann DESPORT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Daniel LAVAUD				
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Jean-Marcel BEAU	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Max MAREUIL				
Nombre total de voix		65	55	55	55

AR Prefecture

024-252405329-20220412-02042022-DE

Reçu le 13/04/2022

Publié le 13/04/2022

Objet : N° 02-04-2022 - Modifications Statutaires

Monsieur le Président expose :

Considérant qu'au titre des statuts du SMD3, le syndicat exerce des compétences obligatoires et des compétences facultatives,

Considérant que le passage en redevance incitative au 1^{er} janvier 2023 appelle les modifications des éléments de ressources du SMD3,

Considérant qu'il est nécessaire que celles-ci comprennent le cas échéant le produit, tiré de la fiscalité des déchets des collectivités lui ayant transféré la collecte des déchets, qui peut être perçu directement par le SMD3 ou peut lui être reversé par les communautés de communes ou communauté d'agglomération adhérentes suivant qu'elles ont fait ou non application du paragraphe 2 du VI de l'article 1379-0-bis du Code Général des Impôts,

Considérant que le mode de représentation des territoires au sein du comité syndical se doit d'être uniformisé afin d'assurer une gouvernance en relation avec les collectivités qui composent le SMD3,

Considérant qu'à compter du renouvellement général des mandats des conseillers municipaux élus les 15 mars et 28 juin 2020, le comité syndical sera composé de délégués élus directement par les assemblées délibérantes des collectivités adhérentes du SMD3,

Considérant que la modification des statuts du syndicat mixte est subordonnée à l'accord de la majorité qualifiée des collectivités adhérents,

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivants :

☒ POUR	☐ CONTRE	☐ ABSENCE
---------------------------------------	------------------------------	-------------------------------

RAPPORTE la délibération n° 02-01-2022 du 25 janvier 2022,

ADOpte les statuts du SMD3 tels qu'annexés à la présente délibération,

AUTORISE Le Président à transmettre aux collectivités adhérentes les statuts amendés afin de recueillir l'accord de leurs conseils.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le.....

Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROIANO

